

# Calcul des contributions parentales à partir du 1<sup>er</sup> août 2017

- Nom de la garderie ou de l'organisation d'accueil familial de jour :  
-
- Nom, prénom et date de naissance de l'enfant ou des enfants bénéficiant de l'accueil extrafamilial :  
-  
-  
-
- Nom, prénom et adresse des parents vivant sous le même toit que les enfants :  
-  
-
- Contact en cas de question (courriel et n<sup>o</sup> de tél.) :  
-

**Nous renonçons / je renonce aux subventions et à la déclaration du revenu et de la fortune. Nous payons / je paie le tarif maximum.**

**Date et lieu :** ..... **Signature(s) :** .....

**Nous faisons valoir nos droits à / je fais valoir mon droit à des subventions.**

*Veillez répondre aux questions ci-dessous et déclarer votre revenu et votre fortune à la page 2. Indiquez également quels justificatifs vous joignez à la présente déclaration en cochant la ou les cases qui conviennent.*

- Nom et date de naissance des autres enfants vivant sous le même toit :  
-  
-  
-
- Nom et date de naissance d'autres enfants donnant droit à la déduction pour enfants :<sup>1</sup>  
-  
-  
-

*Prière de remplir les points suivants lorsque seul un des deux parents vit sous le même toit que les enfants :*

- Vivez-vous avec une ou un partenaire ?  oui  non

Si oui,

- Etes-vous marié·e avec cette personne ?  oui  non
- Etes-vous lié·e à elle par un partenariat enregistré ?  oui  non
- Avez-vous des enfants en commun ?  oui  non
- Vivez-vous ensemble depuis plus de cinq ans ?<sup>2</sup>  oui  non

<sup>1</sup> Déduction selon l'article 40, alinéas 3 et 4 de la loi du 21 mai 2000 sur les impôts (LI). Concerne les enfants qui résident au dehors pour suivre une formation et ont encore besoin de soutien financier.

<sup>2</sup> En cas de réponse positive à l'une de ces questions qui suivent, votre partenaire est considéré·e comme faisant partie de la famille et son revenu est pris en compte dans le calcul du revenu déterminant.

Données (situation de l'année 2016)		Déclaration d'impôts / décision de taxation			
		Formulaire	Chiffre	Partenaire 1	Partenaire 2
Revenu	Revenu provenant d'une activité lucrative dépendante (net)	2	2.21 <sup>3</sup>		
	Bénéfice commercial - moyenne des trois dernières années <sup>4</sup>	9	9210		
		10	9210		
		8	8.1/8.2/8.3 <sup>5</sup>		
	Revenu de remplacement imposable (Prestations AVS, AI, AC, APG, etc.)	2	2.22/2.23		
	Contributions d'entretien perçues	2	2.24		
	Allocations familiales perçues (si non incluses dans le salaire net)	2	2.25		
Revenu de chaque partenaire					
Total des revenus					
Fortune	Fortune nette (= fortune brute – dettes) / dont 5% <sup>6</sup>	3	+32/-53	Fortune nette partenaire I :	Fortune nette partenaire II :
		7	+7.0	Total de la fortune nette <sup>8</sup> :	
		8	+8.3 <sup>7</sup>		
		4	-4.3	Dont 5% :	
<b>Total des revenus plus 5% de la fortune nette</b>					
Déduction	Contributions d'entretien versées	5	5.1		
Revenu déterminant avant déduction forfaitaire					
Déduction forfaitaire	<b>par membre de la famille, selon la taille celle-ci</b>				
	Famille de trois personnes : 3800 CHF par pers. = 11 400 CHF				
	Famille de quatre personnes : 5960 CHF par pers. = 23 840 CHF				
	Famille de cinq personnes : 7040 CHF par pers. = 35 200 CHF				
Famille de six personnes ou plus : 7580 CHF par pers. = 45 480 CHF					
(+ 7580 CHF par personne supplémentaire)					
<b>Revenu déterminant</b>					

- En tant que justificatif, je joins ma taxation fiscale définitive à la présente déclaration.
- Comme je n'ai pas encore reçu ma taxation fiscale définitive, je joins les justificatifs ci-après :
- certificat de salaire et déclaration d'impôts
- certificat de salaire et documents suivants<sup>9</sup> : -

Je certifie / nous certifions que les indications ci-dessus sont complètes et conformes à la réalité. Elles peuvent faire l'objet d'un contrôle auprès de l'Intendance des impôts en vertu de l'article 8c, alinéa 3 de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc). En cas de déclaration incomplète, le tarif maximal est appliqué (art. 26 al. 5 de l'ordonnance du 2 novembre 2011 sur les prestations d'insertion sociale [OPIS]).

Lieu et date : .....

Signature(s) manuscrite(s) : .....

<sup>3</sup> Salaire net selon chiffre 2.21 de la déclaration d'impôts et/ou certificat de salaire

<sup>4</sup> Les comptes annuels se soldant par une perte sont à inclure dans le calcul de la moyenne des trois années. Si celle-ci est négative, le montant à inscrire est 0 CHF.

<sup>5</sup> Part de revenu.

<sup>6</sup> Calcul de la part de fortune déterminante : fortune selon l'état des titres (formulaire 3, chiffre 32) moins rendement commercial et fortune commerciale (formulaire 3, chiffre 53) plus valeur fiscale des immeubles (formulaire 7, chiffre 7.0) plus part de fortune détenue dans des communautés héréditaires ou communautés de copropriétaires (formulaire 8, chiffre 8.3) moins dettes (formulaire 4, chiffre 4.3) = fortune nette ; fortune nette : 20 = 5% de la fortune nette.

<sup>7</sup> Part de fortune privée.

<sup>8</sup> La fortune et les dettes de la ou du partenaire 1 peuvent être compensées avec celles de la ou du partenaire 2. Si le total est négatif, le montant à inscrire est 0 CHF.

<sup>9</sup> Les personnes payant des impôts à la source ou les personnes profitant d'une procédure de décompte simplifiée ont à joindre des attestations des éléments nécessaires (certificat de salaire, boucllements bancaires au 31 décembre 2016 etc.).